

Conditions Générales de Vente LA TOUR DES PRISES

- Notre accord de location est donné suivant les disponibilités au moment de la réception de votre contrat accompagné des Arrhes. L'attribution du numéro d'emplacement ou de location est du strict domaine de la direction.
- Le camping ile de ré se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne supplémentaire au nombre de participants à la réservation.
Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent séjourner seules.
- Les locations nous sont faites suivant les tarifs en vigueur. Pour les locatifs le solde du séjour est à régler 1 mois avant votre arrivée (en haute et moyenne saison).
- Modes de paiement acceptés : Espèces, Cartes Bancaires (Visa, Chèques bancaires (uniquement en provenance de France et encaissables immédiatement), Chèques vacances.
- Toute réservation annulée ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Tout séjour écourté ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Après 24 h de retard (sans avoir prévenu par courrier), votre réservation sera annulée et à nouveau disponible à la location.
- Diverses cautions vous seront demandées à votre arrivée au camping ile de re.
- Mobile home : Une caution de 250 € laissée en chèque, espèce ou carte bancaire (soit 80 euros pour la caution ménage et 170 euros pour la caution détérioration). Cautions identiques pour la location de Cycle. Elle sera rendue le jour du départ après état des lieux.
- Le nettoyage étant à la charge du locataire, la location devra être restituée dans un parfait état de propreté en fin de séjour.
- Pour tout départ en dehors des horaires fixés, les cautions seront renvoyées par courrier.
- Nous vous prions de ne pas fumer à l'intérieur du mobile-home.
- Les tarifs affichés s'entendent avec un taux de TVA de 10.00% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification du taux de TVA entraînera une modification du prix TTC.
- En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping ile de ré a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Mediacys – 73 Bld de Clichy – 75009 Paris – www.mediacy.fr